



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Innovation pédagogique et expérimentation Appel à candidature 2018 - 2019

Rectorat

Dossier suivi par
CARDIE
Stéphane PORET
Valérie CAMINADE
Téléphone
02.32.08.90.60
Adresse électronique
cellule.innovation@ac-rouen.fr

25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex

IDENTIFICATION DU PROJET

Ecole maternelle	Collège	LG	LPO
Ecole élémentaire	EREA	LGT	LP
Ecole primaire	SEGPA	LT	Autre :

Circonscription 1er degré pour une école :

Numéro UAI de l'école ou de l'établissement :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

Porteur du projet (personne contact) :

Fonction :

Mél :

QUOI ?

Titre

Eviter les sigles, les termes trop généraux, les indications d'établissement ou d'année scolaire. 120 signes maximum.

C'est innovant !

Décrire en quoi consiste l'action et comment elle modifie les pratiques habituelles. 1000 signes maximum.

Lien avec les priorités nationales

--

Expérimentation ? Oui Non

L'action est-elle menée dans le cadre d'une expérimentation (article L401-1 du code de l'éducation) ? cf. annexe 1

Lien avec la recherche ? Oui Non

--

Décrire succinctement le lien avec la recherche. 1000 signes maximum. (nom du laboratoire, discipline concernée...)

QUI ?

C'est innovant

--

Mettre en relief en quoi l'action peut être innovante en raison des acteurs qui y participent. 1000 signes maximum.

L'équipe

Indiquer qui sont les autres personnes impliquées, même ponctuellement, dans l'action.

Préciser méls professionnels et fonctions ou missions.

Nom prénom	Fonction/mission	Mél

Les partenaires

Une liste de partenaires, avec leur dénomination, la nature de leur participation, le nom et les coordonnées éventuelles des contacts.

Les participants

Nombre d'académies	
Nombre d'établissements	
Nombre de classes	
Nombre d'élèves	
Nombre d'enseignants	
Nombre de participants autres	

OÙ ?

C'est innovant

Mettre en relief en quoi l'action menée peut être innovante du point de vue du lieu où elle est menée, du type d'établissement, du contexte, du territoire, etc... 1000 signes maximum.

QUAND ?

Durée envisagée (expérimentation : 5 ans maximum)

COMMENT ?

Décrire les modalités de mise en œuvre de l'action en précisant les moyens humains matériels ou financiers nécessaires. 1000 signes maximum

POURQUOI ?

Diagnostic avant-projet

Décrire ce qui vous a poussé à imaginer et à mener cette action. 1000 signes maximum.

Indicateurs

Comment le problème se mesure-t-il ?

Exemples : taux d'absentéisme, taux de réussite à un examen national, nombre d'élèves décrocheurs par an ...

Si le champ « indicateur » ne peut être renseigné (absence de données quantitatives), donner une information qualitative (exemple : dégradation du climat scolaire, démotivation, violence, etc...). 1000 signes maximum.

POUR QUEL BILAN ?

EFFETS ATTENDUS Quelles sont les plus-values attendues ?	INDICATEURS RETENUS A quoi verrez-vous la réussite de votre action ?
1	1
2	2
3	3
4	4

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Souhaitez-vous que ce projet soit accompagné par la cellule innovation ?

Cocher ci-dessous le ou les champ(s) d'accompagnement souhaité(s) :

Aide à la formalisation

Aide à la diffusion

Aide à l'évaluation

Autre :

VISA ET AVIS CIRCONSTANCIÉ

IEN de circonscription pour le 1er degré, chef d'établissement pour le 2nd degré, directeur pour le CFA

Nom :

Date :

RÉSERVÉ À LA CELLULE INNOVATION

Expert :

Date de la commission :

Inspecteur référent :

Avis de la commission et préconisations :

Remarques des experts ou de l'inspecteur référent :

ANNEXE 1

Une pratique innovante est une action pédagogique conduite par une équipe qui :

- ✓ se caractérise par une **attention soutenue** portée **aux besoins des élèves**, au développement **de leur bien-être**, et à **la qualité des apprentissages**.

En cela, elle promeut et porte les valeurs de la démocratisation scolaire.

- ✓ prend appui sur **la créativité** des personnels et de tous les élèves.
- ✓ prend forme dans **un projet d'équipe, une méthodologie** de conduite du changement.
- ✓ met en œuvre une **démarche partenariale**, qui permet à l'équipe d'enrichir son action grâce aux ressources de son environnement.

Chacun de ces points ne suffit pas à lui seul, mais plusieurs combinés font d'une action une pratique innovante dans sa conduite et dans ses effets.

(D'après le CNIRE – Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative, juillet 2013)

L'expérimentation relève de l'article L401.1 du Code de l'éducation :

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations :

- ✓ pour une durée **maximum de cinq ans**,
- ✓ portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire.

Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.

Au sens juridique, l'expérimentation induit une dérogation à la norme.

Plus précisément, les dispositions de l'article L401-1 ont un caractère réglementaire : cet article permet la mise en œuvre d'expérimentations qui ne dérogent pas à la loi. Ainsi, il n'est pas possible de déroger au contenu des programmes, de caractère national.

L'article autorise des modulations dans les grilles horaires des enseignements, l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement.